



➤ LES PRODUITS D'ALLOCATION



ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

BÉNÉFICIEZ D'UNE ALLOCATION PRIVILÉGIANT LA
COMPLÉMENTARITÉ DES MARCHÉS ACTIONS ET OBLIGATAIRES



ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

- Une solution d'épargne pouvant investir sur un large éventail de marchés financiers
- Une allocation pilotée au quotidien par des gérants experts
- La mise à disposition d'un suivi mensuel détaillé de la composition et du comportement de votre investissement

OPTEZ POUR UN PLACEMENT DIVERSIFIÉ

Avec **Allocation Pilotée Équilibre**, vous répartissez votre épargne sur un large éventail de marchés financiers internationaux. À travers un seul Fonds, vous bénéficiez d'investissements pouvant être très diversifiés et présentant des profils de performance et de risque complémentaires. Vous accédez aux différentes classes d'actifs, actions, obligations ou produits monétaires et, dans une moindre mesure, actifs de diversification⁽¹⁾, via une sélection de supports d'investissement adaptés aux opportunités de marchés et reflétant les convictions de gérants experts.

⁽¹⁾ Obligations à haut rendement (obligations présentant un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important), obligations convertibles (obligations pouvant être converties en actions), obligations émergentes, actions de petites et moyennes capitalisations, actions émergentes, stratégies de rendement absolu (c'est-à-dire une performance visant à être décorrélée des marchés), matières premières via des contrats financiers.



Source : Natixis Investment Managers International

« EN TANT QU'EXPERTS DES MARCHÉS FINANCIERS, NOTRE SAVOIR-FAIRE CONSISTE À ASSOCIER DES CLASSES D'ACTIFS QUI SE COMPORTENT DIFFÉREMMENT EN TERMES DE PERFORMANCE ET DE RISQUE »

Jean-Paul Fernandes,
GÉRANT D'ALLOCATION
PILOTÉE ÉQUILIBRE

TIREZ PARTI DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES MARCHÉS ACTIONS ET OBLIGATAIRES À TRAVERS UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ÉVOLUTIVE

Pour s'ajuster au contexte boursier dans les principales régions du monde, l'exposition d'Allocation Pilotée Équilibre sur les marchés actions via des Fonds peut évoluer entre 25 % au minimum et 65 % au maximum. Cette souplesse, encadrée par des bornes bien définies, a un double objectif : pouvoir accompagner les phases de hausse des actions, en fonction des anticipations du gérant, et au contraire, essayer d'amortir les effets d'un marché baissier en réduisant l'investissement actions au profit des autres produits financiers.

Point d'attention : **Allocation Pilotée Équilibre** permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital).

RESTEZ EN PERMANENCE INFORMÉ SUR VOTRE INVESTISSEMENT

Vous avez accès, chaque mois, à un relevé détaillé et explicatif vous présentant les performances du Fonds **Allocation Pilotée Équilibre**, les investissements réalisés par l'équipe de gestion, les choix de placement faits, les répartitions par pays et secteurs, ainsi que les principaux Fonds détenus. Ainsi vous pouvez suivre précisément et régulièrement la composition de votre investissement.

POINT D'ATTENTION Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Il convient de respecter la durée de placement recommandée. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.



Jean-Paul Fernandes

2 QUESTIONS AU GÉRANT D'ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

Comment faites-vous évoluer l'allocation entre les différents produits actions, obligataires et monétaires ?

“ **Allocation Pilotée Équilibre** cherche à bénéficier du potentiel des marchés actions, tout en accordant une place importante à des produits jugés moins risqués. La répartition de référence de l'Indice⁽¹⁾ que nous cherchons à battre est de 50 % en produits actions et de 50 % en produits de taux. Pour nous adapter aux évolutions des marchés, en fonction de nos anticipations, nous avons défini des marges de manœuvre différenciées de part et d'autre de cette répartition de référence, selon que les marchés actions sont orientés à la hausse ou à la baisse. Concrètement, dans un contexte favorable aux actions, l'investissement dans des Fonds actions pourra être porté à 65 %, soit +15 points par rapport à la répartition de référence. A contrario, en cas d'évolution à la baisse, notre investissement sur ces mêmes marchés actions pourra descendre jusqu'à un minimum de 25 %, soit - 25 points par rapport à la répartition de référence, au profit des produits obligataires et monétaires. C'est au sein de ces bornes que nous pilotons au plus près l'allocation mise en œuvre dans ce Fonds. ”

(1) L'indice de référence est composé de 50 % du MSCI World dividendes nets réinvestis et de 50 % du Barclays Euro Aggregate.

Pourquoi investir dans un produit diversifié ?

“ En privilégiant la diversification sur plusieurs marchés financiers, en fonction de nos anticipations, notre objectif consiste à aller chercher de la performance là où elle se trouve et au bon moment. Mais si le raisonnement est simple, la pratique l'est nettement moins !

Nous devons nous intéresser dans le détail aux marchés financiers mondiaux et analyser toutes les données économiques. En tant qu'experts des marchés financiers, notre savoir-faire consiste à choisir les investissements les plus pertinents, tout en associant des classes d'actifs qui se comportent différemment en termes de performance et de risque. ”

OBJECTIF DE GESTION

Allocation Pilotée Équilibre a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite suivant : 50 % Barclays Euro Aggregate et 50 % MSCI World sur sa durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. L'indice Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis) est représentatif de la performance des obligations à revenus fixes libellées en euro. L'indice MSCI World (dividendes réinvestis, cours de clôture) est représentatif de la performance des grandes et moyennes capitalisations des marchés développés.

PROFIL DE RISQUE

Allocation Pilotée Équilibre n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque actions, risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations, risque lié aux obligations convertibles, risque de crédit, risque lié à la surexposition, risque de change, risque lié aux marchés émergents, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié aux matières premières.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande ou sur le site internet www.caisse-epargne.fr/espace-opc.

Indicateur de risque et de rendement* :



L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition équilibrée de l'OPC aux marchés des actions internationales et aux marchés de taux de la zone euro.

Le risque de contrepartie et le risque de crédit du Fonds ne sont pas pris en compte dans l'indicateur.

* L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

COMPTE-TITRES / ASSURANCE VIE ÉLIGIBILITÉ

Renseignez-vous auprès de votre Conseiller pour connaître les modalités de souscription de ce Fonds dans le cadre d'un contrat d'assurance vie.

EN SAVOIR +

Société de gestion	Natixis Investment Managers International						
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type FIA						
Nourricier	Non						
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans						
Devise de référence	Euro						
Indice de référence	Indice composite 50 % Barclays Euro Aggregate et 50 % du MSCI World dividendes nets réinvestis en euro. Le Barclays Euro Aggregate est un indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires à taux fixe libellés en euro, de maturité supérieure à 1 an. Il est disponible sur www.index.barcap.com . Le MSCI World est un indice actions composé de près de 1 500 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85 % de la capitalisation de chacun de leur pays respectif. Il est disponible sur www.msicbarra.com .						
Date de création	29/12/2014						
Code ISIN – Part C de capitalisation	FR0012333201						
Affectation des résultats	Capitalisation						
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation						
Abonnement	Oui						
Frais d'entrée ⁽¹⁾ maximum	2,00 % acquis au réseau distributeur, non acquis au Fonds	Frais de sortie ⁽¹⁾	Néant				
Frais de gestion ⁽¹⁾ maximum	1,00 % TTC de l'actif net. À titre indicatif, les frais courants réellement prélevés en date de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : 1,49 % TTC de l'actif net prélevés directement sur l'actif net du Fonds à chaque valeur liquidative (les frais courants comprennent notamment les frais de gestion et les commissions de mouvement).		↳ dont rétrocession au réseau distributeur : 0,66 % TTC de l'actif net				
Frais indirects ⁽¹⁾⁽²⁾	1,50 % TTC de l'actif net						
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part, cours inconnu						
Souscription minimale initiale	Néant						
Valeur liquidative d'origine	100 €						
Valorisation	Quotidienne	Heure de centralisation	12h30				
Échelle de risque ⁽³⁾	1	2	3	4	5	6	7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

⁽¹⁾ Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. – ⁽²⁾ Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres OPCVM/FIA. – ⁽³⁾ L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiable. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DICl, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International ou sur le site www.caisse-epargne.fr/espace-opc. Vous devez prendre connaissance du DICl préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Document non contractuel. Achievé de rédigé en août 2016 et actualisé en octobre 2018.

Allocation Pilotée Équilibre est un FIA agréé par l'AMF le 12/12/2014 et géré par Natixis Investment Managers International.

Natixis Investment Managers International – 43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros – 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

 **BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 157 697 890 €. Siège social: 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.



CAISSE D'ÉPARGNE